

1. Le nombre exact d'ames de ma Paroisse est de 5267, la Seigneurie Joliet y comprise ne faisant point encore une descente à part.

2. 660 Chefs de famille tirent leur subsistance entièrement du produit de leurs terres, 200 ne la tirent qu'à demi, et 280 que pour environ trois mois de l'année.

3. Le nombre d'engagés pour les travaux de l'Agriculture est entre 40 ou 45, le reste des tenanciers se servent de leurs familles qui ne reçoivent point de gages.

4. Quant à cette question je ne puis y répondre exactement, n'ayant pas les papiers terriers.

5. Je ne vois que 20 individus seulement qui soient possesseurs de fonds qui équivalent à deux toises de trois arpens.

6. Quant aux profondeurs, la moitié est de 40 arpens et le reste de 30 et de 25.

7. Baptêmes 2334, Mariages 261, Sépultures 434.

8. Le nombre de filles au-dessus de 18 ans est de 350; quant aux garçons non-mariés au-dessus de 21 ans, le nombre 400 environ, sur lequel nombre 10 sont Cultivateurs tenanciers.

9. Il m'est encore impossible de donner une réponse bien exacte sur cette question pour les raisons ci-dessus : St. Gervais étant formé de plusieurs fiefs, et de différentes Seigneuries, la partie de Lauzon qui entre dans la formation de St. Gervais n'a plus ou presque plus de terres à concéder, non-plus que le Fief de Madame Reid. La Seigneurie Deschenaux ou Livaudière a encore une sixième ligne qui n'est pas concédée, de deux lieues de front, ainsi que le reste de la profondeur de la Seigneurie de la Durantaie, une lieue et demie, mais toute cette sixième ligne qui forme trois lieues et demie est peu susceptible de culture, les terres étant coupées de rochers et de lacs.

10. Il n'y a pas de chemins de traverse à travers ces terres, et elles ne sont pas toutes arpentées. Au Sud-ouest d'iceiles, c'est-à-dire, au bout de la profondeur de Lauzon se trouve Joliet, qui contient un grand nombre de terres arpentées, comme je le tiens de la bouche de Mr. Taschereau, père, quelques mois avant sa mort : toutes ces terres sont assez propres à la culture, mais il n'y a pas de chemin à travers, au moins que je connoisse.

11. Il y a eu peu avant 1759 quelques terres concédées sur la première ligne du Fief Livaudière, à peu près 20 ou 25, et dans la Seigneurie Joliet 8 ou 10, les unes et les autres sur l'ancien taux telles que toutes les concessions du pays : elles ont été concédées ensuite sur le même pied.